



Compte bancaire bloqué

Par **Luna69**, le **31/08/2022** à **23:50**

Bonjour,

Suite à la mort de mon père, ma belle mère à vendu sa voiture et m'a envoyé un chèque pour partage. Je l'ai déposé sur mon compte. Ce dernier à été crédité le 17/08 et depuis il est en vérification. Cela fait deux semaines maintenant. Cependant, mon salaire vient de m'être viré, mais ma banque refuse de débloquer mon compte tant que la vérification n'est pas faite. Je n'ai aucune autre ressources, des enfants à nourrir aucune aide possible vu que je travaille. Aucun minimum vital. Ont ils le droit de m'interdire d'utiliser mon argent ?

J'espère que vous pourrez m'aider. Merci.

Par **Marck.ESP**, le **01/09/2022** à **06:22**

Bonjour

Prenez contact avec la direction de groupe d'Agence ou régionale, car cela est interdit, il ne peuvent retenir que le chèque pour vérification.

...Ou il y a des éléments que nous ignorons !?

Par **Luna69**, le **01/09/2022** à **07:02**

Bonjour,

Merci à vous. Et je vous ai donné toutes les informations. Le conseiller ne fait que noter et envoyé des messages au service concerné et je dois être patiente. Je n'ai absolument aucun recours. Je pensais vraiment que je pourrais avoir accès à mon salaire mais non ils refusent prétextant la vérification du chèque.

Par **youris**, le **01/09/2022** à **08:22**

bonjour,

je ne comprends pas pourquoi votre banque a besoin de bloquer votre compte bancaire pour

procéder à la vérification du chèque que vous avez déposé.

salutations

Par **Luna69**, le **01/09/2022** à **08:31**

Oui idem. C'est incompréhensible. Cependant, le conseiller m'a indiqué que c'était normal vu que mon chèque était en vérification.

Par **P.M.**, le **01/09/2022** à **08:41**

Bonjour,

La banque ne peut que créditer le montant du chèque qu'après vérification mais ne peut pas bloquer le compte pour les autres opérations...

En plus vous devtiez avoir un écrit...

Par **Luna69**, le **01/09/2022** à **08:46**

Bonjour,

J'ai reçu un mail m'indiquant que le chèque était crédité sur mon compte. Par contre concernant le blocage de mon compte, je n'ai été informé que par le fait que toutes mes tentatives de paiement ont été infructueux et ensuite confirmation de ce fait par un conseiller.

Par **P.M.**, le **01/09/2022** à **08:52**

La confirmation orale par un conseiller n'est pas un écrit et il devrait vous être notifié la mesure ainsi que sa raison...

Par **Luna69**, le **01/09/2022** à **09:04**

Tout d'abord je vous remercie tous pour votre aide.

Aussi je viens de regarder mon compte. En fait, mon chèque à été crédité le 17/08, le lendemain j'ai fait un chèque pour un achat. Ce dernier est passé. Le conseiller m'a dit que les chèques qui ont été faits ce jour là ont été honoré, mais le reste non et que dorénavant mon chèque et compte était bloqué. En fait, ils m'ont crédité le chèque, laissé utiliser un peu et ensuite tout bloqué. Je suis perdue j'avoue.

Par **yapasdequoi**, le **01/09/2022 à 10:21**

Bonjour,

Quel est votre solde, en déduisant les dépenses et **sans compter** le fameux chèque ? Si votre salaire permet de compenser le découvert, le compte devrait être débloqué.

MAIS si toujours à découvert, surtout au delà d'un certain montant (quel est votre "découvert autorisé" ?) les paiements ultérieurs sont refusés.

Il faut refaire le calcul du solde en "oubliant" ce fameux chèque et en tenant compte des dates de valeur. Si votre salaire vient juste d'être viré, il faut 1 ou 2 jours pour qu'il soit crédité.

Prenez votre dernier relevé de compte, et suivez les démarches de réclamation indiquées au bas du document. Ecrivez, ne téléphonez pas !

En attendant demandez à votre employeur un prêt d'honneur ou une avance, le temps de régler ce litige.

Par **Luna69**, le **01/09/2022 à 12:49**

Je ne suis pas débiteur justement. D'où l'incompréhension. Merci pour le conseil. Je vais le faire .

Par **Luna69**, le **01/09/2022 à 12:51**

Mon employeur m'a fait une avance de 200€ sur ma paie du mois prochain déjà

Par **P.M.**, le **01/09/2022 à 13:30**

Je vous répète qu'il faudrait mettre cela au clair avec la banque par écrit sachant qu'un chèque est toujours crédité sous réserve d'encaissement mais qu'apparemment ce n'est pas votre compte qui est bloqué mais que vous n'êtes pas autorisé à vous servir du montant du chèque...

Par **Luna69**, le **01/09/2022 à 13:35**

Malheureusement si mon compte et donc mon salaire est bloqué. Malgré un montant créditeur. Car le montant est plus élevé que mon chèque. Je suis entrain d'écrire un courrier concernant ce problème à la banque.